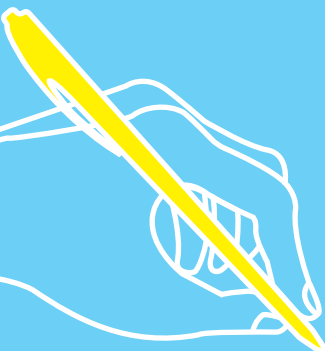




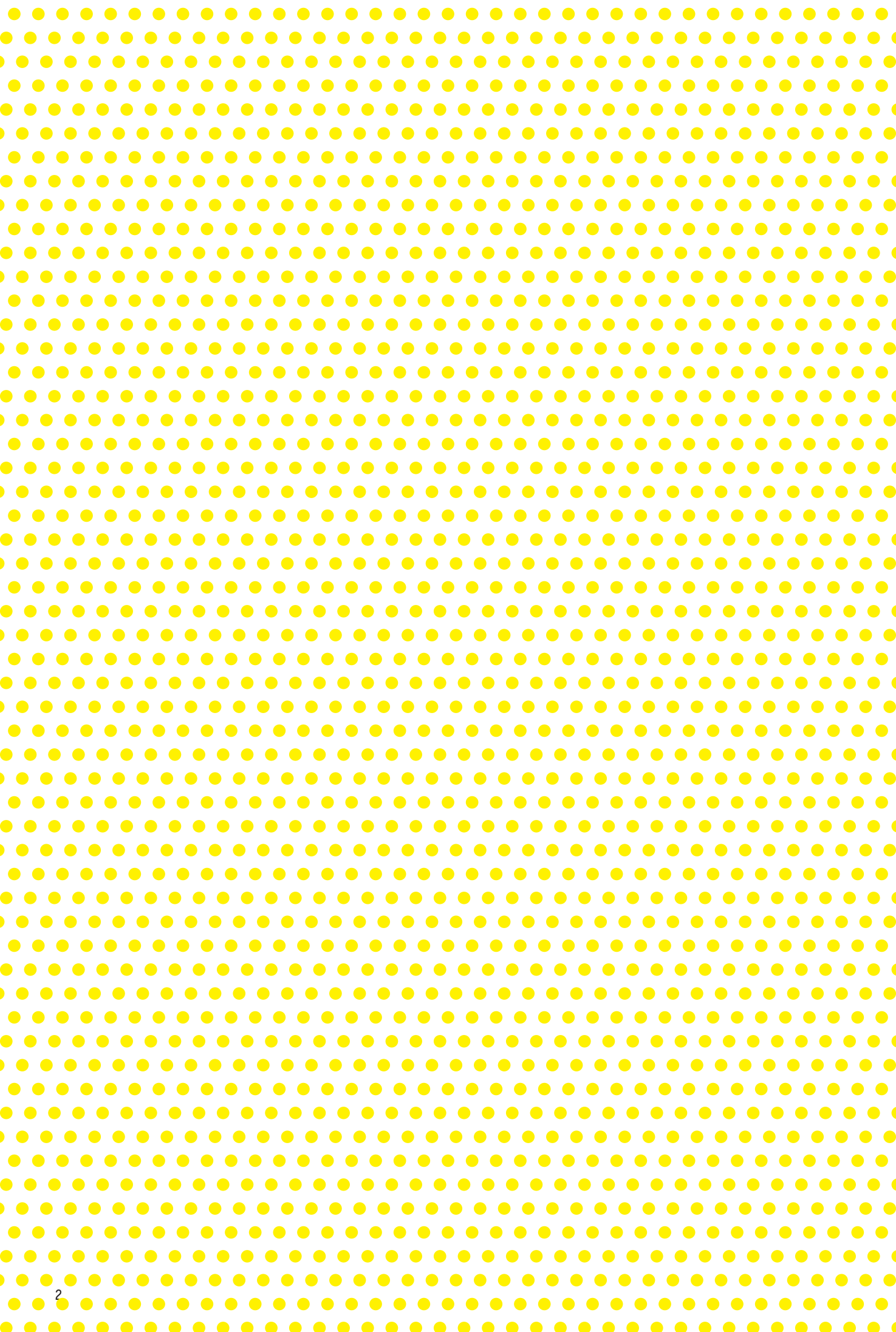
PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

*Charte d'engagement
des communes
2020-2026*

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**



COMMUNE DE MEYLAN



Sommaire

- 5** Introduction
- 6** AXE 1 : s'adapter au changement climatique
- 8** AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air
- 11** AXE 3 : valoriser les ressources du territoire
- 13** AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne
- 15** AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne



Introduction

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions à horizon 2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

-  Des actions "socles", dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
-  Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
-  Des actions volontaires, choisies librement par la commune.

La commune de MEYLAN

**s'engage à mettre en œuvre
les actions détaillées ci-après
à horizon 2026.**

AXE 1 : s'adapter au changement climatique

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles pour atténuer les effets du dérèglement climatique et bénéficier des services écosystémiques qu'ils assurent

- ☐ Communiquer auprès des habitants, en utilisant au besoin les supports métropolitains, sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles, et sur les actions mises en œuvre.
- ☒ Dynamiser, gérer, protéger et valoriser l'Espace Naturel Sensible de la Boucle de la Taillat.
- ☒ Veiller régulièrement à la mise à jour des éléments de protection pour abonder les modifications/révisions du PLUi.

Préserver la biodiversité et favoriser le développement d'un réseau écologique résilient face au changement climatique

- ☐ Contribuer à identifier les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides et tout autre espace support de la qualité écologique du territoire, et à les préserver.
- ☒ Cartographier et concevoir un document de synthèse sur les trames vertes et bleues à l'échelle communale.
- ☒ Renforcer la biodiversité dans les parcs : Aiguinards, Bérivière, prairie du Monarié.
- ☒ Finaliser et valoriser l'Atlas communal de biodiversité.

Maintenir et accroître la présence végétale dans la ville

- ☒ Planifier la gestion des espaces boisés communaux afin d'en assurer la pérennité.
- ☒ Renouveler et accroître le patrimoine arboré avec un objectif de 100 arbres/an sur le territoire communal.
- ☒ Garantir une part significative d'espaces végétalisés ou perméables pour toute nouvelle construction communale (y compris stationnements), conformément aux dispositions du PLUi.

Limiter l'artificialisation des sols

- ☒ Dans les opérations communales d'aménagement, privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.
- ☒ Sensibiliser les propriétaires, copropriétés, locataires, bailleurs sociaux sur les obligations du PLUi vis-à-vis du patrimoine bâti, paysager et écologique par la rédaction d'un document de synthèse et pédagogique.
- ☒ Dans les opérations de construction de logement, augmenter le coefficient final de pleine terre par rapport à la situation initiale.
- ☒ Ne pas réduire les espaces naturels et agricoles de la commune dans les 12 prochaines années.

ADAPTATION

Agir sur les îlots de chaleur et développer des puits de fraîcheur pour s'adapter aux périodes caniculaires à venir

- ☐ Contribuer à l'identification des îlots de chaleur urbains sur le territoire métropolitain.
- ☒ Impulser un plan de lutte contre les îlots de chaleur comprenant deux niveaux : étude et plan d'actions.
- ☒ Réaménager les cours d'écoles en prenant en compte les aspects chaleur et biodiversité.
- ☒ Assurer un réaménagement écologique et social d'espaces publics : parcs des Léchères, parking Inovalée chemin des prés.

Anticiper et gérer les risques

- ☒ Privilégier un urbanisme résilient dans les nouvelles opérations et lors des rénovations : noues pluviales, végétalisation, systèmes d'infiltration, architecture bioclimatique, etc., en application du PLUi et des plans de prévention intercommunaux.
- ☐ Prendre en compte la qualité de l'air extérieur dans les nouveaux aménagements publics et les projets immobiliers conformément aux dispositions du PLUi, et notamment de son OAP Air.

Préserver et gérer la ressource en eau

- ☐ Communiquer auprès du public et des partenaires communaux sur l'enjeu de sa préservation dans un contexte de réchauffement climatique.
- ☒ Encourager les habitants à la gestion intégrée des eaux pluviales à la parcelle en communiquant sur l'outil Parapluie de la Métropole.
- ☒ Respecter les obligations d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou lors des rénovations, conformément au PLUi.

Encourager et accompagner les entreprises de la commune dans l'adaptation de leur activité au changement climatique

- ☒ Associer Inovalée au suivi et à l'évolution de la charte d'engagement de la commune du Plan Climat.

AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air

HABITAT

Lutter contre la précarité énergétique sur le territoire communal

- ✓ Renforcer la communication et le travail sur la précarité énergétique avec CCAS.

Encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire communal

- Contribuer à faire connaître le dispositif « Mur Mur » de rénovation énergétique des copropriétés et maisons individuelles.
- ✓ Mettre en place des permanences en mairie de l'Espace Info Energie de l'Isère à destination des habitants.
- ⚖ Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, que les copropriétés réalisant un ravalement de façade respectent l'obligation d'isolation ou présentent les pièces justificatives dérogatoires.
- ⚖ Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, le respect des seuils de performances imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation.

Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage pour plus de performance énergétique et moins d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

- Contribuer à faire connaître la Prime Air Bois.
- Contribuer à faire connaître l'Aide Zéro Fioul.

Promouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves

- ⚖ Contrôler, lors de l'instruction de la demande de permis de construire, que le projet respecte les réglementations du PLUi (RT2012 -20 % à RT2012 -30 % selon les secteurs) et la réglementation thermique en vigueur.

MOBILITÉ

Encourager une diminution des déplacements en voiture individuelle et de leur impact environnemental sur la commune

- ☐ Contribuer à faire connaître les offres de conseil sur les alternatives à l'auto-solisme.
- ☒ Rejoindre le dispositif « Métropole apaisée »

Promouvoir les mobilités actives (marche, vélo, etc.) auprès des habitants de la commune et faciliter l'intermodalité

- ☒ Mettre en place une campagne d'actions et d'animations autour du vélo.
- ☒ Mettre en place un « plan marche » : projet « Aller en sécurité à pied et en vélo à l'école », mise en place de pédibus, adaptation de voiries....
- ☒ Collaborer avec la Métropole pour la mise en place d'un plan vélo : amplifier la pose d'arceaux vélo sur la commune, renforcer le maillage des pistes cyclables (balisage, liaison St Martin d'hères...).
- ☒ Faciliter l'installation d'un lieu pour la réparation de vélos géré par une association.

Promouvoir les transports en commun et les usages partagés de l'automobile auprès des habitants de la commune

- ☒ Porter auprès du SMMAG l'accélération de la réalisation du prolongement de lignes de tram, BHNS, RER Grenoblois....
- ☐ Encourager et faciliter le covoiturage.
- ☒ Valoriser les actions de déplacements alternatifs mises en place : CITIZ, Rézo pouce, Mcovoit+....
- ☒ Implanter de petits parkings relais proches des stations de transport en commun.

Encourager la conversion énergétique des véhicules

- ☐ Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires légers et poids lourds faibles émissions.

AMÉNAGEMENT

Favoriser un aménagement du territoire moins générateur de déplacements

- ☒ Accompagner à la mise en place de lieux dédiés au coworking, salle de réunion collective....
- ☒ Développer en partenariat une ou plusieurs initiatives de tiers-lieux associatifs ou citoyens sur le territoire, en les soutenant financièrement, techniquement ou en mettant à disposition un lieu adapté. (Par exemple AMAP, Repair Café...).

Encourager et soutenir le développement de réseaux de chaleur

- ☒ Participer à la mise en place du réseau de chaleur sur la commune, et faire preuve d'exemplarité en raccordant les bâtiments publics sur son tracé.

Initier ou soutenir la création d'éco-quartiers

- ☒ Tènement de la Serve : Projet d'éco-quartier à finaliser avant la fin du mandat pour une réalisation après 2026.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Encourager les entreprises de la commune dans leur transition écologique et énergétique

- ☐ Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'amélioration thermique de l'immobilier des TPE/PME.
- ☒ Amplifier le lien avec Inovallée pour plus de connexion avec les actions de la ville.
- ☒ Inciter les entreprises au développement du solaire photovoltaïque.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Favoriser et promouvoir la production d'énergie renouvelable par les acteurs locaux

- ☒ Porter à connaissance la carte métropolitaine MétroSoleil indiquant le potentiel solaire des toitures.
- ☒ Relayer les actions de l'association « Energ'Y Citoyennes ».

AXE 3 : valoriser les ressources du territoire

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Soutenir l'agriculture locale

- ☒ Travailler avec les agriculteurs détenant des baux ruraux sur des terrains communaux pour mettre en place des baux ruraux environnementaux.
- ☒ Etre vigilants et actifs dans la maîtrise du foncier agricole pour maintenir les exploitations et productions agricoles.
- ☒ Mettre en place un marché de producteurs place Tuileaux / Malacher.

Promouvoir une consommation alimentaire locale et de qualité

- ☐ Faire connaître l'offre alimentaire locale.
- ☒ Valoriser le marché biologique de la place de la Louisiane.
- ☒ Soutenir l'implantation de magasins alternatifs (Vrac, éthique, locaux...).
- ☒ Réviser les projets d'extension des surfaces commerciales en vue d'assurer la pérennité des petits commerces.

Améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique, et inciter la restauration collective privée à en faire autant

- ☒ Mettre en oeuvre les dispositions de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Egalim) concernant la composition des repas, à savoir :
 - Proposer 50 % de produits de qualité et durable, dont au moins 20 % de produits biologiques.
 - Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes.
 - Etablir un plan de diversification des sources de protéines, et instaurer au minimum un repas végétarien pour tous par semaine.
- ☒ Aller au-delà des objectifs de la loi Egalim pour atteindre à minima 35 % de produits issus de l'agriculture biologique et 65% de produit de qualité et durable au sens de la loi Egalim.
- ☒ Mettre en place un circuit d'approvisionnement de produits locaux et bio pour alimenter les cuisines de la petite enfance.
- ☒ Poursuivre le travail de lutte contre le gaspillage alimentaire (plan d'actions, recherche de débouchés pour les excédents...).
- ☒ Etudier la faisabilité d'une cuisine centrale pour la restauration collective.
- ☒ Mettre en place des paniers solidaires avec le CCAS.

JARDINAGE ET COMPOSTAGE

Promouvoir une production alimentaire locale, individuelle et collective

- ☒ Créer un nouveau jardin familial secteur Monarié.
- ☒ Maintenir la mise à disposition de parcelles en vue de permettre le maintien des jardins familiaux. (Associations la Folle Avoine et UQBG).

Inciter et initier les habitants au jardinage durable

- ☐ Sensibiliser les habitants à l'éco-jardinage et à la réglementation "Zéro Phyto".
- ☒ Valoriser les espaces partagés : jardins, ruchers, grainothèques.
- ☒ Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.

Encourager et faciliter le compostage des déchets alimentaires et déchets verts

- ☐ Contribuer à faire connaître les points d'apport et les possibilités de mise à disposition gratuite de composteurs par la Métropole.
- ☒ Poursuivre l'effort d'implantation de composteurs partagés.

ÉCO-CONSOMMATION ET DÉCHETS

Communiquer et sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction et de la gestion des déchets

- ☐ Communiquer sur la quantité de déchets jetés chaque année par habitant à l'échelle de la commune et sensibiliser aux enjeux de réduction / valorisation.
- ☒ Mettre en place un kit de ramassage pour soutenir les initiatives citoyennes.

Favoriser le recyclage des déchets, en encourageant le tri et les apports en déchèteries

- ☐ Contribuer à faire connaître les possibilités de tri des déchets.
- ☐ Lutter contre les dépôts sauvages.
- ☒ Arrêter la collecte des encombrants en lien avec le projet de service de collecte métropolitain et tester des solutions alternatives.

Faciliter et promouvoir la sobriété et le réemploi

- ☐ Sensibiliser les habitants à la sobriété appliquée à la consommation et aux différentes manières de repousser la fin de vie des produits.
- ☒ Inciter au don, au réemploi en favorisant l'implantation sur la commune d'associations.

Poursuivre une politique de réduction des déchets en encourageant l'éco-consommation

- ☒ Trier et réduire les déchets sur les marchés alimentaires pour tendre vers des marchés zéro déchets.

AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne

MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

Mobiliser élus et services dans la démarche

- ☐ Impliquer l'ensemble des élus et services dans la mise en œuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal.

Organiser la gouvernance interne

- ☐ Mettre en place une instance de pilotage et de suivi du plan d'actions, et désigner un élu et un technicien référents.
- ☒ Mettre en place des outils (évaluation...) et des comités de suivi/groupes de travail du Plan Climat : élus, services et habitants ; Instances partagées et communes avec la démarche Cit'ergie.

Suivre et évaluer les actions engagées

- ☐ Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et ajuster régulièrement son plan d'actions.
- ☐ Mettre en place des outils pour s'assurer de la cohérence de tout nouveau projet communal avec les engagements Climat Air Energie de la commune.

S'engager dans le parcours de labellisation Cit'ergie

- ☒ Démarrage pour la commune en septembre 2021. Cette démarche est un élément structurant, gage d'évolution et d'amélioration, en complément et en articulation avec le Plan Climat.

MOBILISATION DES PARTENAIRES COMMUNAUX

Sensibiliser les structures utilisatrices des bâtiments communaux (associations, écoles, EHPAD, crèches, CCAS...) et les accompagner

- ☐ Informer les utilisateurs sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique et les questionner sur leurs besoins.
- ☒ Etudier la mise en place d'un outil de communication sur les consommations.
- ☒ Instaurer un plan de sensibilisation à la réduction des consommations. Impliquer les écoles : écoles à énergie positives et mise en place de « Nudges ».

MOBILISATION DES HABITANTS

Inclure chaque année dans le plan de communication de la ville les sujets Climat Air Energie

- ☐ Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques Climat Air Energie. Relayer les dispositifs et services métropolitains dont ils peuvent bénéficier et les actions de mobilisation organisées sur le territoire.
- ☐ Communiquer sur les actions entreprises par la commune, et son engagement dans le Plan Climat Air Energie Métropolitain.
- ☒ Mettre en place une rubrique « Bonne pratique » dans le journal municipal.

Organiser des événements autour des thématiques Climat Air Energie ou intégrer des interventions sur ces thématiques lors d'événements communaux existants

- ☒ Organiser une grande manifestation annuelle (Semaine DD, Fête de la Nature...).
- ☒ Organiser des « actions de vulgarisation » des bonnes pratiques (gestion différenciée, bruit, déchets....) à destination des habitants, copropriétés, entreprises....
- ☒ Relayer les opérations nationales et locales.

Relayer, soutenir ou mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enfants et des jeunes

- ☒ Valoriser et redéfinir la mission d'éducation à l'environnement du Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement : reprendre les séjours natures pour les enfants pendant les vacances scolaires, proposer des chantiers d'entretien d'espaces naturels aux jeunes...
- ☒ Rénover et réaménager le bâtiment du CINE et le parc de Rochasson pour augmenter sa capacité d'accueil et son attractivité.
- ☒ Amplifier les chantiers citoyens d'entretien d'espaces naturels à destination des adultes et des familles.
- ☒ Inclure une dimension pédagogique dans le projet agricole Taillat porté par Grenoble Alpes Métropole.

Mettre en place une dynamique de concertation citoyenne autour des actions Climat Air Energie conduites par la commune

- ☒ Mettre en place un budget participatif communal thématique.
- ☒ Mettre en place un comité de suivi habitants.
- ☒ Redéfinir et renforcer le rôle de la Commission Extra-Municipale. (Enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.).

AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne

PATRIMOINE BÂTI

Suivre et optimiser les consommations énergétiques

- ☐ Poursuivre le suivi des consommations énergétiques de la commune en recrutant un poste d'économe de flux, et faire une présentation annuelle de ce suivi dans les instances communales et auprès des agents.
- ☐ Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation.
- ☒ Renouveler le Contrat de Performance Énergétique, en lien avec l'arrivée du réseau de chaleur urbain (horizon 2024)

Rationaliser le patrimoine bâti et mutualiser les usages

- ☒ Élaborer un schéma directeur immobilier et énergétique.

Renouveler les équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'éclairage

- ☐ Privilégier la haute performance énergétique et les énergies renouvelables à l'occasion d'un remplacement des équipements.
- ☒ Instaurer un plan d'installation d'équipements de réduction des consommations et un plan de renouvellement des lumières dans les équipements communaux.

Rénover les bâtiments publics

- ☒ Définir une stratégie de mise en conformité du patrimoine communal avec les obligations du décret tertiaire, aux échéances prévues.
- ☒ Élaborer un cahier des charges pour les opérations de démolition et de reconstruction, qui prenne en compte l'empreinte carbone globale.
- ☒ Lauréat de l'AMI Sequoia : financement d'audits énergétiques de plusieurs équipements communaux, financement d'un poste d'économe de flux à 50%...
- ☒ Reconstruire ou rénover de manière exemplaire le groupe scolaire Mi Plaine et un gymnase avec comme objectif d'en faire des bâtiments à énergie positive, sous réserve des contraintes techniques et économiques.

Agir pour la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

- ☒ Evaluer les moyens d'aération et mettre en œuvre une campagne de mesure des polluants ou une auto-évaluation de la qualité de l'air.
- ☒ Equiper les classes de dispositif de mesure et de contrôle du taux de CO₂/confinement (nouveaux achats avec l'AMI Merisier)
- ☒ Nettoyer l'ensemble des réseaux de ventilation du secteur petite enfance et enfance.

Suivre et réduire la production de déchets dans les bâtiments publics

- ☒ Généraliser et optimiser le tri des déchets dans les équipements communaux et sur l'espace public.
- ☒ Mettre en place des composteurs dans les restaurants scolaires, les crèches, équipements.
- ☒ Poursuivre le tri du papier dans les écoles et son ramassage par une entreprise d'insertion.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du patrimoine communal

-  Raccorder au réseau de chaleur tout nouvel équipement situé dans le périmètre de classement, ainsi que le patrimoine existant à l'occasion d'un renouvellement du système de chauffage ou d'une rénovation.
- ☒ Poursuivre l'achat d'énergie électrique verte (marché 2021 pour deux années)
-  Inclure des systèmes de production d'énergie renouvelable pour toute nouvelle construction de plus de 1 000 m² de surface de plancher et sur tous les parkings de plus de 1000 m² de surface aérienne de stationnement.
- ☒ Elaborer et mettre en œuvre le plan pluriannuel d'investissement de développement du solaire photovoltaïque sur les bâtiments communaux.
- ☒ Mettre à disposition des toitures communales à l'association Energ'Y Citoyennes (entreprise soutenue par l'entrée au capital de la commune) permettant ainsi aux citoyens d'investir leur épargne.

VÉHICULES

Connaître et rationaliser la flotte communale de véhicules

- ☐ Suivre les consommations de la flotte communale de véhicules.
- ☐ Evaluer les besoins et caractériser les usages pour chaque type de véhicule, comme préalable à tout achat de véhicule motorisé.

Renouveler la flotte communale de manière exemplaire

-  Se mettre en conformité avec les obligations de la Zone à Faibles Emissions véhicules utilitaires et poids lourds aux échéances prévues.
- ☒ Etablir un PPI « Mobilité » sur la flotte de véhicules des services et sur la mise en place de solutions alternatives.
- ☐ Diversifier son parc de véhicules en créant ou élargissant une flotte de vélos de service.

COMPÉTENCES

Agir sur l'éclairage public

- ☐ Suivre les consommations de l'éclairage public.
- ☐ A l'appui de la fiche «état des lieux de l'éclairage public communal» produite dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, établir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques, mais également les points les plus consommateurs et générateurs de pollution lumineuse. Transmettre les informations sur les évolutions communales à la Métropole, pour une mise à jour des bases de données.
- ☒ Signer la Charte d'engagement lumière.
- ☒ Mettre en place un plan de zones noires, de zones à extinction en cœur de nuit et des zones d'extinction/détection.
- ☒ Mettre en place un plan de renouvellement en éclairage LED du parc communal.

Mettre en place une gestion durable des espaces verts

- ☒ Poursuivre la gestion différenciée des espaces verts remise à jour en 2018/2019.

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Sensibiliser les agents et les inciter à la sobriété énergétique

- ☒ Réactiver le groupe Développement Durable interne agents et amplifier la communication sur les gestes écoresponsables.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une mobilité plus durable

- ☐ Pour les déplacements professionnels, sensibiliser élus et agents à l'utilisation de mobilités alternatives (vélo, transports en commun, véhicules partagés...) et proposer une offre alternative à l'usage d'un véhicule de service.
- ☒ Adhérer au dispositif M'Pro.
- ☒ Étudier l'augmentation de la prise en charge employeur des abonnements de transport en commun et la mise en place du Forfait Mobilité Durable.
- ☒ Amplifier la mobilisation pour la journée de la mobilité.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse

- ☐ Réaliser un diagnostic de la production de déchets, en vue d'établir un plan de réduction des déchets.
- ☐ Mettre en place et améliorer la qualité du tri sélectif.

Instaurer une politique d'achats publics responsables

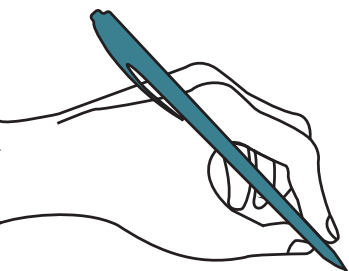
- ☐ Sensibiliser les agents et les accompagner pour réduire l'impact environnemental des achats publics.
- ☒ Établir une délibération cadre autour de la commande publique mettant en avant les clauses environnementales, sociales et solidaires.
- ☒ Conduire une réflexion pour établir un cahier des charges des achats publics plus vertueux.

Faire de toute manifestation communale un évènement éco-responsable

- ☐ Établir une charte de bonnes pratiques / guide éco-manifestation communal, pour chaque évènement organisé sur le territoire communal.
- ☐ Contribuer à faire connaître le pack éco-évènement.

Mettre en place un usage responsable du numérique

- ☒ Porter une transition vers une politique numérique des services plus vertueuse : fiches bonnes pratiques, recyclage des matériels, réemploi....



**Monsieur le Maire
de la commune de Meylan**

**Monsieur le Président
de Grenoble Alpes Métropole**

Philippe Cardin

Christophe Ferrari

Fait à :

Le :

